



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## DATE DE CONVOCATION

19/09/2024

## AFFICHEE LE :

19/09/2024

## NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS : 21

VOTANTS : 28

## DATE D’AFFICHAGE DE LA DES DÉLIBÉRATIONS

26/09/2024

**L’an deux mil vingt quatre, le 25 septembre, à 20 h00**

**Le Conseil municipal de la ville de MONDEVILLE, dûment convoqué, s’est réuni dans la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Hélène BURGAT, Maire.**

**PRÉSENTS** : Hélène BURGAT, Bertrand HAVARD, Axelle MORINEAU, Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Serge RICCI, Emmanuelle LEPETIT, Dominique MASSA, André VROMET, Claude REMUSON, Georgette BENOIST, Thierry TAVERNEY, Didier FLAUST, Gilles SEBIRE, Denis LE THOREL, Guillaume LEDEBT, Kévin LEBRET, Joël JEANNE, Véronique VASTEL, Nicolas BOHERE, Sylvain GIRODON, Corine RAYMONDE

**ABSENTS** : Chantal HENRY

**PROCURATIONS** : Josiane MALLET À Hélène BURGAT, Mickaël MARIE À Serge RICCI, Laurence FILOCHE-GARNIER À Georgette BENOIST, Fabienne KACZMAREK À Axelle MORINEAU, Annick LECHANGEUR À Emmanuelle LEPETIT, Laetitia POTTIER-DESHAYES À Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Christian LOUIS À Bertrand HAVARD,

Monsieur Kévin LEBRET a été désigné(e) comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

## **ADHÉSION DE LA COMMUNE DE BLAINVILLE-SUR-ORNE AU SDEC ÉNERGIE**

DELIBERATION N° **DELIB-2024-095**

RAPPORTEE PAR : Monsieur Serge RICCI



Réunissant 517 communes du Département du Calvados et 10 intercommunalités au 1er janvier 2024, le SDEC ÉNERGIE, Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, peut exercer à la demande des communes, la compétence « Eclairage Public »,.

La commune de Blainville-sur-Orne sollicite par délibération en date du 13 mai 2024 son adhésion au SDEC ÉNERGIE afin de lui transférer sa compétence « Eclairage Public », comme l'a fait d'ailleurs la commune de Mondeville en 2023.

Le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE du 20 juin 2024 a accepté cette demande d'adhésion et de transfert de compétence. Il reste aux communes membres d'accepter cette adhésion pour qu'elle soit effective au 1er janvier 2025.

Ainsi,

Vu l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le courrier du 27 août 2024 de la Présidente du SDEC ÉNERGIE à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette demande d'adhésion,

Après consultation de la Commission Urbanisme et transition écologique du 17 septembre 2024,

#### Le Conseil municipal de MONDEVILLE décide

- **D'APPROUVER** l'adhésion de la Commune de Blainville-sur-Orne au syndicat SDEC ÉNERGIE pour le transfert de sa compétence éclairage public ;
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à prendre tout acte nécessaire à la bonne exécution de cette délibération.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	28	0	0	0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,

La Maire,  
**Hélène BURGAT**